



# Commission d'Organisation des Compétitions

## PROCES-VERBAL

### Réunion du 13/06/2023 en audioconférence

**Président de séance** : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Toufik HAMDAOUI - Arthur FLEURY - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

**Excusé** : MM. Pierre-Yves KERLOCH - Christophe MPAGA - Jerry TOUSSAINT

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

## INFORMATIONS

### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

***La commission se réunit en plénière tous les mardis sauf imprévus et à chaque fois que nécessaire en audioconférence jusqu'au vendredi 14H avant les compétitions du week-end immédiat afin de prendre une décision impérieuse.***

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnerait pas sous peine de match perdu par pénalité.*

## SENIORS

### SENIORS & ANCIENS

**Courriel de GOUTTE D'OR FC du 09/06/23** demandant une dérogation pour la saison 23/24 afin de jouer les samedis soir à domicile.

*La commission prend note de cette demande et traitera les demandes de dérogation début juillet 2023.*

**Courriel de L'ES PARISIENNE du 09/06/23** souhaitant engager une équipe en criterium ancien +45 ans foot à 8 dans le district 92.

*La commission confirme que ce critérium n'existe pas au district 75 et n'a aucune objection à cet engagement dans le district 92.*

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe du club recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication (club visiteur ou arbitre officiel) alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

### 2<sup>ème</sup> et dernier appel :

Match N° 25112746 BENFICA ARGOSELO / JAM 2 seniors D4.B du 04/06/23

Match N° 24552903 ES PARISIENNE / ESP PARIS 19.2 U18 D2 du 04/06/23

Match N° 24581083 ES SEIZIEME 2 / SOLITAIRES U18 D3.B du 04/06/23

## INFORMATION GENERALE

Une énième fois, Il est rappelé aux clubs l'application du règlement en matière d'obligations (article 11) effectuée pour la saison 22/23.

La commission est encore destinataire de courriels de clubs dénonçant la situation soi-disant de non-conformité de certains autres en la matière, dont les derniers en date émanent des clubs de Paris Sport Culture et Petits Anges qui pensent gagner un maintien qu'ils n'ont pas obtenu sportivement à la loyale. Il est inutile de multiplier ce genre de délation qui ne changera en rien les décisions prises (cf PV du 30/05/23 et 06/06/23 de céans, PV du 09/03/23 du CD et avis du conciliateur du CNOSEF du 28/03/23 confirmé par le CD de la LPIFF du 11/04/23)

## COUPES DEPARTEMENTALES – FINALES du 10 & 11 JUIN 2023

### VAINQUEUR

#### COUPE 75 SENIORS

P.U.C.

#### COUPE 75 SENIORS Amitié

MACCABI PARIS METROPOLE 2

#### COUPE 75 U20

PARIS 13 ATLETICO

#### COUPE CDM

P.U.C.

#### COUPE 75 U18

SALESIENNE DE PARIS

#### COUPE 75 Anciens

PARIS 13 ATLETICO

#### COUPE 75 SENIORS Féminines

SEIZIEME ES

#### Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

BRETONS PARIS

#### COUPE 75 U16

PARIS 13 ATLETICO 2

#### COUPE 75 U16 Amitié

SALESIENNE DE PARIS 2

#### COUPE 75 U14

PARIS FC

#### COUPE 75 U14 Amitié

CAMILLIENNE SP 2

Match N° 25839659 finale U18 F COURONNES OFC / PARIS 13 ATLETICO du 10/06/23

Courriel de COURONNES OFC en date du 09/06/23 déclarant forfait pour la finale.

*La commission paritaire de la COC et de la commission féminine entérine le forfait de l'équipe de COURONNES OFC et lui inflige une amende de 400 € (cf annexe financière)*